



LITIGE AVEC LE SITE xxxxxx.COM

Par **CAROLINE**, le **29/08/2016** à **09:48**

Bonjour,

J'ai mit ma maison en vente et j'ai été contacté par le site "xxxxxx.com" Une dame m'a vendu la prestation de faire paraître ma maison pour la vendre moyennant la somme de 95€/mois pendant 6 mois et si la maison n'est pas vendu je suis intégralement remboursé. J'ai payé durant 2 mois et n'ai eu aucune retombé de leur part. J'ai appelé à 2 reprises pour les alerter. J'ai voulu rompre le contrat et ils ont refusés. et je me suis renseigné sur leur parution qui se fait sur des site non connu et à l'étranger (ESPAGNE, Italie). Je me suis aperçu que c'était une anarque déguisé. car si voous vendez votre maison dans l'année , la société ne vous rembourse pas. J'ai donc bloqué les règlements pour ne plus pêtre prélevée. La société m'a envoyé un recommandé me réclamant la somme de 95€ sous risque de me mettre au contantieux. Comment dois je leur répondre? et comment me protéger?

Bonjour,

Merci de ne pas citer de nom de personne ou de marque.

C'est contraire aux usages de ce forum et totalement inutile pour obtenir une réponse d'ordre juridique (thème de ce forum).